



A Paris, le jeudi 28 septembre 2023,



Région Ile de France

La punaise de lit de la cellule de prison au SPIP milieu ouvert!

Notre administration doit agir !

Depuis une décennie, une grande partie de nos établissements pénitentiaires franciliens sont infestés de nuisibles (punaise de lit, cafard...) portant atteinte directement à la dignité des personnes détenues qui nous sont confiées et aux conditions de détention. La CGLPL l'a par exemple bien relevé lors de sa dernière recommandation en urgence suite à sa visite au centre pénitentiaire de Perpignan en juillet dernier.

En sus de la surpopulation carcérale et de la promiscuité dans les cellules, comment permettre à la personne détenue d'exécuter sa peine dans un tel contexte, alors que l'encellulement individuel devrait être la norme et le recours à la prison l'exception ?

La propagation des punaises de lit a des conséquences directes sur la vie en détention tant physiquement que psychologiquement. Les solutions mises en œuvre par les établissements pénitentiaires ne sont pas à la hauteur du problème pour les endiguer. Il est urgent de prendre des mesures d'ampleur (tant pour le milieu ouvert que fermé) afin d'éradiquer les nuisibles et ainsi traiter efficacement les espaces concernés.

L'alarmant rapport de l'ANSE publié en Juillet 2023 fait état d'une propagation de la punaise de lit dans un foyer français de 1 sur 10 entre 2017 et 2022.

Ces nouveaux colocalitaires investissent même les SPIP ! Traitement en cours au SPIP de Paris !

Les locataires glissant d'un bureau d'entretien à un autre, le DFSPIP a rapidement déployé la mise en place d'un protocole de traitement. Pour autant, elles continuent de se développer exposant ainsi directement tous les agents en SPIP, qui peuvent sans s'en rendre compte en transporter et en ramener à leur domicile. Merci pour ce cadeau ! On s'en passerait bien !

Pour le **SNEPAP-FSU IDF**, il faut appliquer les recommandations en matière de prévention, détection et de lutte contre les punaises de lit du rapport d'expertise de l'ANSE:

- Caractériser l'efficacité des protocoles et des traitements renforcés en détention quitte à fermer des quartiers/bâtiments spécifiques.
- Prendre en charge et mettre à disposition des personnes détenues infestées des produits corporels de traitement et plaquettes d'information.
- Inciter les agents infestés à le déclarer à leur hiérarchie.
- Développer les compétences de personnels formés et habilités dans nos lieux de travail pour procéder à une inspection et identification...
- Prendre en charge les conséquences (financières, médico-psychologiques) avec intervention au domicile des agents.
- Relayer activement une campagne d'information interne sur l'identification des punaises de lit.

Pour le **SNEPAP-FSU IDF**, les conditions de travail des agents sont directement liées aux conditions de vie en détention. C'est globalement qu'il faut prendre à bras le corps ce problème de santé publique.

Nous demandons à notre administration d'agir sans tarder !